



## Pour le droit de visite de mes enfants

Par **cindy90**, le **04/05/2009 à 10:36**

Bonjour, rnjesuis separé depuis 2005 j'ai eux 4 efants avec monsieur et depuis plusieurs droit au tribunal pour la garde des enfants il a obtenu la garde des quatre mais là il me menace de ne plus me les donner sans avis du tribunal a t'il droit

Par **Marion2**, le **04/05/2009 à 17:41**

Bonjour, rn rnQu'il y a t'il d'indiqué sur le jugement concernant le droit de visite et d'hébergement ? rn rnCordialement.

Par **cindy90**, le **04/05/2009 à 18:03**

il y a écrit que je dois avoir deux enfants sur deux tout les week-end et les vacances scolaires du vendredi 19h au dimanche 19h

Par **Marion2**, le **04/05/2009 à 18:13**

Dans la mesure où il y a une décision du tribunal, vous allez chercher vos enfants. En cas de refus du père de les donner, vous allez à la gendarmerie avec votre jugement. rn rnCordialement.

Par **cindy90**, le **04/05/2009** à **18:21**

il m'a dis que il avais porter plainte contre moi pour abandon de fmille car je ne les est pas pris pour les vacance donc il ne souhaite plus que je les est a vie il ma dis que si je vien les chercher il me les onne pas je c plus quoi faire il dis que je ne suis plus leure maman et que sa compagne a pris ma place de maman je suis desespere part ces dire

Par **Marion2**, le **04/05/2009** à **18:23**

Allez à la gendarmerie, vous ne pouvez rien faire d'autre.rnrnBon courage.

Par **cindy90**, le **04/05/2009** à **18:26**

merci beaucoup pour votre aide je me rendrais a la gendarmerie si il refuse de me les donner  
merci a vous cindy